

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2343

Société :

Actif Rensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Bachry MOSTAFA

Date de naissance : 14.2.1957

Adresse : Cité Al Massira TMB 60 n° 6 H7
Casablanca

Tél. : 06.61.18.19.83 Total des frais engagés : 39,71 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur BENAMAR Faïcal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél : 022.22.05.66

Cachet du médecin :

Date de consultation : 15.01.24

Nom et prénom du malade : BACHRY MOSTAFA Age : 73 ANS

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : GLAUCOME

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

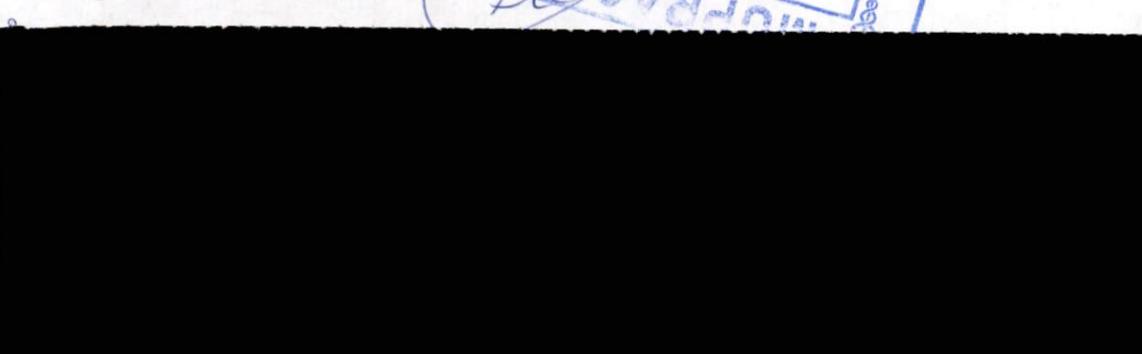
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 10/01/2024

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15.01.24			GRATUIT	Docteur BENAMAR Faical <i>Maladies & Chirurgie des Yeux</i> 23, Rue du Prince Moulay Abdellah Casablanca - Tel : 022.22.05.66

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

The diagram shows a dental arch with 28 numbered teeth (1-8 on each side) and various anatomical features: H (incisive papilla), D (dental papilla), and B (buccal frenulum). The teeth are arranged in a standard dental sequence, with some teeth labeled with lowercase letters (e.g., p, v, s, w, h, z) and numbers (e.g., 1/1, 2/2, 3/3, 4/4, 5/5, 6/6, 7/7, 8/8).

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BENAMAR Faïçal
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdellah
CASABLANCA
Téléphone : 05 22 22 05 66

الدكتور بنعمار فيصل
أمراض و جراحة العينين
اختصاصي
خريج كلية الطب منبولي
23، زنقة الأمير مولاي عبد الله
الدار البيضاء
الهاتف : **05 22 22 05 66**

Casablanca, le 15.01.24 الدار البيضاء في N° 122599

M. BACHRY MOSTAFA

-COLLYRE MONOPROST
I goutte à 21 heures, en continu dans les deux yeux

TRAITEMENT DE 3 MOIS


Docteur BENAMAR Faïçal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél : 022.22.05.66

الدكتور بنعمار فيصل

أمراض و جراحة العينين

اختصاصي

خريج كلية الطب بمبنولي

23، زنقة الأمير مولاي عبد الله

الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 22 05 66

Docteur BENAMAR Faïçal
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdellah
CASABLANCA
Téléphone : 05 22 22 05 66

Casablanca, le 15 11 23 الدار البيضاء في N° 122599

M. BACHRY MOSTAFA

-COLLYRE MONOPROST

1 goutte à 21 heures, en continu dans les deux yeux

TRAITEMENT DE 3 MOIS

Docteur BENAMAR Faïçal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca Tel : 022 22.05.66

PHARMACIE DE LA PLACE
14, place Lachambeaudie
75012 PARIS
752030775
Tel : 0143441233
INSEE :
hôtel pullman

Medecin : MEDECIN ETRANGER X
Code Opt : 2
Khalid;MACHRY MOSTAFA
75012 PARIS

DE	DESIGNATION	CIP	Prix/H	BasesS	HD	TxSS
3	MONOPROST 50MG COLY Dose 30	3400926138266	8,78	1,02	0	
1	Honor. dispens. HUR	Ordo: 661529	0,51	Lot: 8893	0	
MONTANT TOTAL :	29,91	MONTANT ANG :	0,00			
Montant AMG :	0,00	MONTANT ASSURE :	29,91			
Ces montants s'entendent ayant application, le cas échéant, de la franchise prévue à l'article L.222-6 du code général de la sécurité sociale et indiquée sur le relevé de prestations.						